

# Assurance Voyage professionnel

# CHUBB®

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie (Assureur) : Chubb European Group SE.

Chubb European Group SE est agréée et supervisée par l'ACPR et immatriculée sous le numéro d'identification 450 327 374

Produit : Plan Assistance Affaires

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle, consultable en ligne sur [www.assurances.americanexpress.fr](http://www.assurances.americanexpress.fr).

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Cette assurance couvre les frais médicaux du titulaire d'une carte American Express en cas de maladie subite ou d'accident lors d'un voyage temporaire à l'étranger, ainsi que la responsabilité civile personnelle de l'assuré à l'étranger, tout en mettant à sa disposition des prestations d'assistances, sous réserve des conditions, limites et exclusions du contrat **Plan Assistance Affaires**.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des prestations sont soumis aux **plafonds** figurant dans le tableau de garanties :

[www.assurances.americanexpress.fr](http://www.assurances.americanexpress.fr)

#### GARANTIE FRAIS MÉDICAUX A L'ETRANGER

- ✓ Des soins médicaux courants
- ✓ Des soins et prothèses dentaires
- ✓ Des séjours en hôpital ou clinique
- ✓ D'intervention chirurgicale

#### GARANTIE D'ASSISTANCE

- ✓ Transport médical & rapatriement sanitaire
- ✓ Envoi d'un médecin sur place
- ✓ Mise à disposition d'un billet aller-retour pour un proche
- ✓ Rapatriement du corps en cas de décès
- ✓ Envoi d'un interprète sur place
- ✓ Envoi de médicaments indispensables introuvables sur place
- ✓ Retour anticipé en cas de décès d'un parent
- ✓ Envoi d'une valise de secours
- ✓ Assistance juridique à l'étranger
- ✓ Caution pénale à l'étranger
- ✓ Transmission de messages urgents
- ✓ Assistance retour

La liste complète des prestations d'assistance figure aux conditions générales.

#### GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE PERSONNELLE

- ✓ Versement d'un capital en cas de reconnaissance de la responsabilité de l'assuré au cours d'un voyage temporaire à l'étranger, par suite d'un accident corporel ou matériel causé à un tiers.
- ✓ Dans tous les cas cette garantie est limitée à 1 524 500 euros par sinistre.



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les personnes âgées de moins de 18 ans et de plus de 65 ans à la date de la souscription.
- ✗ Les personnes résidant en dehors de la France métropolitaine, ou Principauté de Monaco.
- ✗ Tout sinistre résultant en une infraction des résolutions des Nations Unies ; sanctions, lois ou règlements économiques et commerciaux de l'Union européenne, du Royaume-Uni, ou des États-Unis d'Amérique.
- ✗ Les voyages à l'étranger de plus de 90 jours.



### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

#### Ne sont pas couverts, les accidents :

- ! Causés ou provoqués intentionnellement par l'assuré.
- ! Dus à la démence de l'assuré.
- ! Dus à la conduite en état d'ivresse de l'assuré.
- ! Dus à l'usage de drogues ou stupéfiants non prescrits médicalement.
- ! Causés par la tentative de suicide ou le suicide de l'assuré.
- ! Provoqués par une guerre étrangère ou civile.
- ! Résultant de la manipulation d'une arme.
- ! Résultant notamment des effets d'explosion, dégagement de chaleur ou irradiation.
- ! Résultant de la pratique d'un sport professionnel.
- ! Survenant lorsque l'assuré effectue un voyage aérien autrement que comme passager payant d'un avion ou d'un hélicoptère appartenant et exploité par une compagnie régulière.

#### Ne sont pas couverts :

- ! Les examens médicaux périodiques.
- ! Les cures.

La liste complète des exclusions figure aux Conditions Générales.



## Où suis-je couvert ?



Dans le monde entier.



## Quelles sont mes obligations ?

### Au commencement de mon contrat d'assurance :

- Faire connaître ma situation et mes besoins à l'Assureur.
- Réceptionner la notice d'information / les conditions générales et en prendre connaissance.

### Pendant la vie de mon contrat d'assurance :

- S'acquitter du paiement des cotisations aux échéances prévues.
- Déclarer tout déménagement en dehors de France métropolitaine ou Principauté de Monaco.

### En cas de sinistre :

- Ne pas faire de fausses déclarations ou omissions.
- Sous 14 jours suivant la date du sinistre, contacter l'Assureur par téléphone au 01.55.91.47.98, mail à [AHdeclaration@chubb.com](mailto:AHdeclaration@chubb.com) ou courrier : Chubb European Group SE - Service Indemnisation American Express, La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, CS 60140, 92098 PARIS LA DEFENSE Cedex.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

- Chaque mois, la cotisation est débitée automatiquement sur le compte-carte du titulaire de la carte par American Express ou, sur demande de l'Assuré, collectée par Chubb, par prélèvement automatique sur un autre compte.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

### Commencement :

- Par courrier, à la date de réception de la demande de souscription par l'Assureur.
- Par internet, à la date d'envoi de l'email de confirmation de souscription par l'Assureur.
- Par téléphone, à la date de l'entretien téléphonique enregistrant la souscription.

### Durée du contrat :

- 12 mois avec tacite reconduction.

### Fin :

- à l'échéance annuelle suivant votre 65ème anniversaire, ou avant si le contrat est résilié par vous ou Chubb.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

### Quand:

- A chaque échéance annuelle, en respectant un préavis de 2 mois.
- A tout moment, en cas de changement de situation professionnelle.
- En cas de résiliation par l'Assureur, après sinistre, de l'un de vos autres contrats.
- En cas de révision tarifaire que vous refuseriez, dans les 30 jours suivant réception de l'avis d'échéance.

### Comment:

- Par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (postale ou électronique), déclaration contre récépissé ou acte extra judiciaire.
- Contact : Chubb European Group SE - Service Clientèle American Express, La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, CS 60140, 92098 PARIS LA DEFENSE Cedex ou [chubbdirect@chubb.com](mailto:chubbdirect@chubb.com)